

**Communiqué de presse Insee Hauts-de-France, sous embargo jusqu'au 15 décembre 2021 à 12h**

- Fin 2017, les ports maritimes (Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer) et fluviaux (Lille, Valenciennes, Douarges...) des Hauts-de-France emploient 30 800 salariés.
- Parmi eux, un salarié sur trois (soit 10 100 emplois) exerce une activité en lien direct avec les ports comme la pêche en mer, la manutention ou le transport maritime. Les 20 700 autres travaillent dans des établissements industriels ou les transports terrestres, à proximité de ces ports.
- 83 % des emplois se concentrent dans les ports maritimes avec des spécificités pour chacun : Dunkerque pour l'orientation industrielle, Boulogne pour les activités de pêche, Calais Port et Eurotunnel pour le transport maritime et la gestion des infrastructures.
- Les ports fluviaux et plateformes intérieures rassemblent moins d'emplois (5 300), mais forment une complémentarité avec les ports maritimes dans une logique d'axe nord. Ils sont par ailleurs davantage orientés vers des activités non maritimes (3 emplois sur 4).
- Dans les ports maritimes, de grandes structures et des entreprises sous contrôle étranger emploient une majorité d'hommes. Les ouvriers sont surreprésentés. Les emplois y sont plus stables et mieux rémunérés que dans l'ensemble de la région.

## 31 000 emplois directs dans les infrastructures portuaires

### Ports maritimes

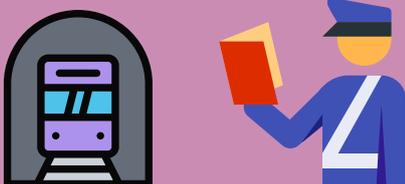
 **Dunkerque 14 500 emplois**  
1er port de la région pour l'emploi



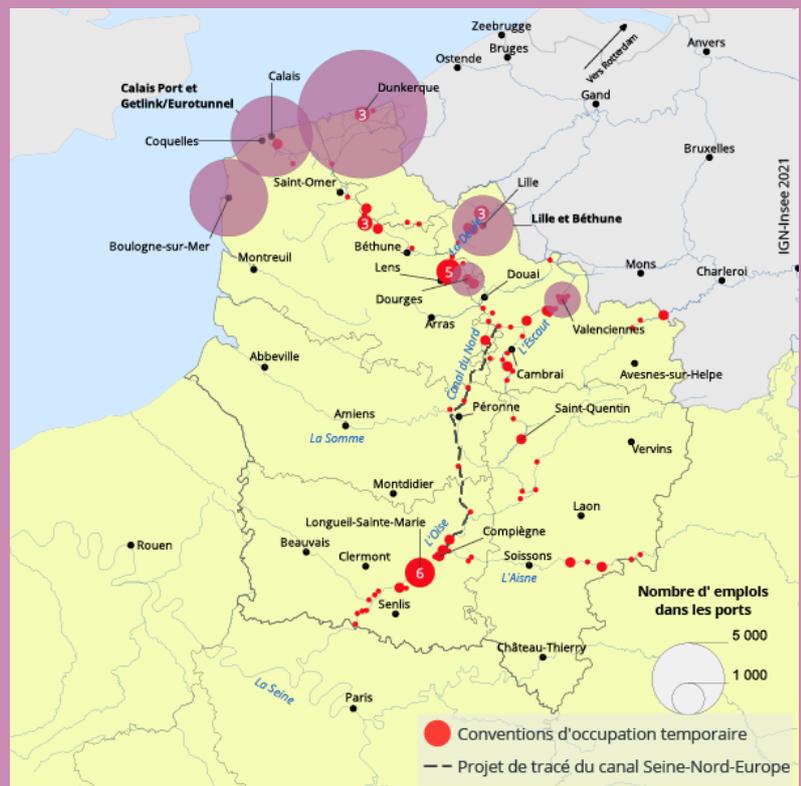
 **Boulogne-sur-Mer 5 300 emplois**  
1er port de pêche français



 **Calais 5 700 emplois**



 **Lille, Valenciennes, Douarges... 5 300 emplois**



### Ports fluviaux

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions

 06 63 34 65 31 / 06 60 51 86 50  [communication-hdf@insee.fr](mailto:communication-hdf@insee.fr)